



SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-074 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Nouredine BOUACHERA, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'EPCI SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017_03_074 - 2/2
Envoyé en préfecture le 28/03/2017
Reçu en préfecture le 28/03/2017
ID : 033-200027068-20170320-2017_03_074-DE

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable,

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif à l'élaboration de ce rapport, en précise la structure et le contenu. Il indique ainsi que le rapport doit dresser le bilan des actions menées par la collectivité, qu'il s'agisse de la gestion de son patrimoine et de ses pratiques internes (exemplarité) ou des politiques territoriales qu'elle mène, qui contribuent à répondre aux enjeux du développement durable à travers les cinq finalités suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le décret précise par ailleurs que le rapport doit permettre d'apporter un éclairage sur les processus de gouvernance mis en œuvre au sein de la collectivité pour élaborer, mener et évaluer ses actions, en analysant notamment la prise en compte de cinq éléments fondateurs des démarches de développement durable que sont :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation partagée ;
- une stratégie d'amélioration continue.

Le rapport de développement durable de La Cali, réalisé en interne, porte sur l'année 2016 et est structuré comme suit :

- Une première partie identifie, pour chacune des cinq grandes finalités, les principales contributions de La Cali,
- Une deuxième partie développe les actions emblématiques en matière de mode de gouvernance répondant aux enjeux du développement durable,
- Une troisième partie s'attache aux pratiques exemplaires liées au fonctionnement interne de La Cali (gestion des ressources humaines, achats publics responsables, dématérialisation des procédures, gestion du patrimoine et communication).

La méthode de construction du rapport a largement privilégié une approche participative et impliqué l'ensemble des services de La Cali. Ce travail approfondi d'état des lieux a ainsi permis de dresser un bilan complet des actions de La Cali ayant un impact en matière de développement durable.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 mars 2017,
Vu le rapport présenté ce jour au Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération du Libournais en matière de développement durable.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 Mars 2017
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour vérification conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais